



### **Priorités du Canada en 1998**

Malgré le potentiel qui s'offre du côté du commerce et de l'investissement, plusieurs problèmes qui entravent encore l'accès au marché indien. En général, il y a un manque de transparence dans les processus décisionnels et le choix des adjudicataires, et on trouve encore un grand nombre d'obstacles à l'importation, bien qu'ils soient en diminution.

Un certain nombre de grands projets canadiens dépendent des réformes économiques qui seront apportées dans les secteurs examinés ci-après. Ces dossiers feront l'objet d'un examen lors de la réunion du Comité ministériel mixte indo-canadien, prévue pour 1998. Cette année également, le Canada entend étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme amélioré pour la poursuite d'un dialogue bilatéral de niveau élevé sur diverses questions relatives aux échanges, à l'investissement et à la politique commerciale.

### **Télécommunications**

Les entreprises canadiennes continuent d'éprouver des difficultés à pénétrer le marché indien des produits et services de télécommunication. Dans le secteur des services de base et des services cellulaires, le manque de transparence des appels d'offres et l'addition de frais supplémentaires après l'adjudication des contrats sont autant d'obstacles à l'accès au marché. Certains des nouveaux frais pour services de base et services cellulaires ont toutefois été abaissés ou éliminés.

L'Inde a participé aux négociations sur les télécommunications de base dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services; elle a essentiellement consolidé son régime actuel, qui prévoit la présence de l'entreprise du gouvernement, plus une autre compagnie, dont le capital peut appartenir à des intérêts étrangers jusqu'à hauteur de 25 %.

Les droits de douane élevés (de 40 à 50 %) nuisent également à la capacité des entreprises canadiennes de vendre leurs produits sur le marché indien des télécommunications. Le Canada est cependant encouragé par le fait que l'Inde a adhéré à l'ATI en prenant l'engagement d'éliminer ses droits de douane sur une grande variété de produits des technologies de l'information, d'ici 2005 au plus tard.

Suite à la mise sur pied de la nouvelle régie des télécommunications (Telecoms Regulatory Authority of India, ou TRAI), le Canada suivra de près les développements

de ce secteur qui sont susceptibles de se répercuter sur ses exportateurs, notamment en ce qui concerne la transparence du régime d'octroi de permis à de nouveaux exploitants.

### **Énergie**

Bien que la production d'électricité augmente de plus de 6 % par an, et malgré les besoins importants en nouvelles installations de production et les nombreuses proclamations du gouvernement concernant les projets prioritaires et la création d'un guichet unique pour le traitement des propositions d'exploitation, le nombre de projets privés réalisés dans le secteur de l'énergie reste très faible. Le manque de transparence, la structure actuelle des règlements et les complications liées à l'obligation d'obtenir l'approbation de l'État concerné en plus de celle du gouvernement central retardent l'exécution de projets pourtant bien nécessaires. La plupart des régies d'électricité des États sont en mauvaise posture financière; si l'on veut en arriver à remédier les pénuries d'électricité en Inde, il faudra accorder des appuis supplémentaires à ces entreprises, ou encore les restructurer de fond en comble ou les privatiser. La présence de diverses contraintes dans le secteur des services financiers contribue également à limiter le nombre de projets susceptibles de recevoir un financement adéquat. Le Canada continuera à prôner d'autres réformes dans ce secteur.

### **Services financiers et assurances**

L'Inde a participé aux négociations de l'OMC sur les services financiers, qui ont pris fin en décembre 1997. Au cours des négociations, l'Inde a apporté quelques améliorations modestes à son offre de services financiers, notamment par la consolidation d'un nombre accru de permis bancaires. Elle n'a toutefois pris aucun engagement important en ce qui concerne les assurances, le gouvernement ayant été incapable de faire adopter un programme de réforme de la réglementation dans ce secteur. Celui-ci est complètement contrôlé par deux monopoles d'État qui vendent de l'assurance-vie et des assurances générales. Les institutions financières canadiennes considèrent le secteur des assurances de l'Inde, en particulier son secteur de l'assurance-vie, comme un marché prioritaire, et le gouvernement canadien continuera de recommander qu'il fasse l'objet de réformes.